



PIÈCES AUTO POUR LES PROS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €
R.C.S. Beziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z
FR 12 822 015 442
ZAC Saint-Martin Sud
34120 PEZENAS
Tél. : 04 20 100 200
Fax : 04 26 99 58 18
www.a3pro.fr

GARAGE AUTO DVS
67 AVENUE JEAN JAURES
34600 BEDARIEUX

FACTURE

du : 14/03/2024

Page : 1/1

L.C.R. : Echéance le : 30/04/2024
Magasinier : CS/SB

TVA - FR12902550565

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	VIN	N° Immatriculation	Kilomètre	N° Commande
4446271	0165285			Zone Expedition : 03			5109378
Designation	N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 5109378 DU 14/03/2024 **							
1: FILTRE A HUILE OV	SOGLS932	10,00	4	15,60	81,60	2,87	28,70
----- SOUS-TOTAL PIECES -----				28,70			
INFORMATION : POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNÉE QUI SUIT LA RECEPTION DE VOS COLIS. TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE.							
Total hors taxe				Montants TVA		Total T.T.C	
PI : 28,70				(4) 20,000		34,44	
MO : 0,00				28,70			
DIV : 0,00				5,74			

Coupon à joindre à votre règlement		
N° Document	N° Client	N° Commande
4446271	0165285	5109378
Echéance le : 14/03/2024		34,44



MODALITES ET CONDITIONS DE REGLEMENT : Toutes nos ventes (fournitures, réparations et prestations de services) sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation ou à l'ordre de notre établissement. Lorsque l'acheteur est un professionnel en application de l'article L.213 du Code de Commerce, il est expressément convenu, qu'en cas de litige, le client s'engage à nous adresser ses réclamations dans la semaine qui suit la réception de ses colis. Toute réclamation hors délai, ne sera pas prise en compte. Par ailleurs, une somme forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 60 € sera appliquée à l'acheteur.

RESERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L.213 du Code de Commerce. Les risques des marchandises transférées à l'acheteur demeurent à la charge du vendeur.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de litige, l'attribution de compétence sera réglée par la loi applicable au lieu de l'établissement du vendeur.